AR Prefecture
024-242[illegible]752-20191213-2019_6_14-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 1[illegible]/12/2019

Communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 13 décembre 2019

2019-6-14

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil : Vaunac

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse : 02 décembre 2019

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 31
Pouvoirs : 5

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Dominique MARCETEAU, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline DEQUANT, Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Philippe LACHAUD, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Alain GARNAUD, Claude BOST, Benoit MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Pierre-Yves COUTURIER, Jean-Marc BUISSON, Gilbert CHABAUD

Absents et excusés : Thérèse CHASSAIN (a donné pouvoir à Philippe BANCHIERI) Michel AUGEIX (a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), Nicola ROBERTS (a donné pouvoir à Céline DEQUANT), René (Paul) CHEVAL (a donné pouvoir à Michèle FAURE), Michel REBIERE (a donné pouvoir à Pascal MAZEAUD), Marc PASCUAL, Christiane DESPAGES,

M. Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

Modification temps de travail pour l'agent qui fait l'entretien des bureaux (siège)

Le temps de travail de l'agent qui effectue le ménage du nouveau siège doit être revu.
Il est nécessaire de passer son temps de travail de 5,13 heures hebdomadaires à 10 heures 45 hebdomadaires.
Afin de procéder à cette modification, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2020.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE de fermer le poste d'agent d'entretien à 5,13 heures***
- ***DECIDE d'ouvrir un poste d'agent d'entretien à raison de 10 heures 45***
- ***DECIDE de modifier en ce sens le tableau des emplois.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24600 THIVIERS

Fait à Thiviers, le 16 décembre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24600 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication